

ELEVE OFFICIER D'ACTIVE  
NAVAL DE MARINE

Sergent **LEMBO-FELIX (Pétrus Donald Gédéon)**  
CS/DGRH

NAVIGATION ET EXPLOITATION  
DES MOYENS DE NAVIGATION MARITIME

Sergents :

- **NDONG (Rodney)** CS/DGRH
- **OKANA (Emmanuel)** CS/DGRH

EMPLOI ET EXPLOITATION  
DES SYSTEMES DE COMMUNICATION DE BORD

Sergents :

- **MAKAYA MAVOUNGOU (Godefroy)** CS/DGRH
- **MALISS (Francelix Durey)** CS/DGRH

ARMEE DE L'AIR

EXPLOITATION DES AVIONS  
ET DES HELICOPTERES

Sergents :

- **ESSONGO KALDE (Lionel Aurelien Christian)** CS/DGRH
- **OBOURA (Josué Alvéry)** CS/DGR

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'application du présent arrêté.

CASSATION DE GRADE

**Arrêté n° 321 du 31 mars 2025.** Les sous-officiers dont les grades, noms et prénoms sont cités ci-dessous, en service à l'état-major de l'armée de l'air, sont cassés de leurs grades et remis soldats de 2<sup>e</sup> classe pour « Faute contre la discipline ».

Il s'agit de :

Adjudant **LIKIBI (Marfe AM Raju)**

Sergents-chefs :

- **NGAMI (Jonas)**
- **NGALESSAMI (Patrick)**
- **BIMANGOU (Adolphe)**

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Arrêté n° 414 du 9 avril 2025.**

Le sous-lieutenant **NGANGA (Morya El)**, en service à l'état-major de l'armée de l'air, est cassé de son grade de sous-lieutenant et remis soldat de 2<sup>e</sup> classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Arrêté n° 415 du 9 avril 2025.**

Le sous-lieutenant **ITOUA AHOUE (Frederick)**, en service à l'état-major de l'armée de l'air, est cassé de son grade de sous-lieutenant et remis soldat de 2<sup>e</sup> classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Arrêté n° 416 du 9 avril 2025.**

Les sous-officiers, dont les grades, noms et prénoms sont cités ci-dessous, en service à l'état-major de la marine nationale, sont cassés de leurs grades et remis matelots de 2<sup>e</sup> classe pour « Faute contre la discipline ».

Il s'agit de :

- 1- Premier-maître **PASSI (Jean Christian)**
- 2- Maître **ANGOUNGA (Michel)**
- 3- Maître **ELENGA ONDONGO (Kevin)**
- 4- Maître **KISSANGOULA (Bob Cédric)**
- 5- Maître **MARABLE (Gildas Aimé Simplicie)**
- 6- Maître **MAYINGA (Vincent)**
- 7- Maître **OKEMBA (Roger)**
- 8- Second-maître **BADIA (Colvis)**
- 9- Second-maître **EMANIMANI (Victorien)**
- 10- Second-maître **ENDZELE (Ghislain)**
- 11- Second-maître **IBARA (Rollet Friche)**
- 12- Second-maître **IBAYIBE (Ghislain)**
- 13- Second-maître **LOUFOUANDI (Jean Paul)**
- 14- Second-maître **MANIONGUI (Jérôme Davy)**
- 15- Second-maître **MBIMOU (Elisé Claver)**
- 16- Second-maître **NDZALE (Vianney Portune)**
- 17- Second-maître **NGOYI OSSOUALA (Jean Patrick)**
- 18- Second-maître **OKOMBI IKAMBA (Franck Arnaud)**
- 19- Second-maître **ONDZOUANA (Mesmin Franck)**
- 20- Second-maître **OTSATA BENDO (Carine)**
- 21- Second-maître **SAMBA BIKAMBIDI (Armel Elvis)**
- 22- Second-maître **YOMBO LOUFOUMA (Brice Richard)**

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Arrêté n° 417 du 9 avril 2025.**

L'adjudant-chef **ONDONGO (Ludovic)**, en service au poste de commandement de la zone militaire de défense n° 4, est cassé de son grade d'adjudant et remis soldat de 2<sup>e</sup> classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

#### CESSATION D'ETAT MILITAIRE

##### Arrêté n° 322 du 31 mars 2025.

Le sergent **MOUSSOUNGOU KIBAMBA (Luther)**, des forces armées congolaises, administré au contrôle spécial de la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale, cesse son état de militaire suite à sa démission conformément à l'article 99 de la loi n° 10-2021 du 27 juin 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes.

La notification du présent arrêté sera faite à l'intéressé par les soins de son commandant d'unité contre un récépissé dûment daté et signé à adresser à la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

#### RETROGRADATION

##### Arrêté n° 418 du 9 avril 2025.

Le maître **MABOUELA (Auxence Auriol)** des forces armées congolaises, en service au 362<sup>e</sup> bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade de second-maître pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

##### Arrêté n° 419 du 9 avril 2025.

L'enseigne de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe **DONGO BOUHENDO (Didier Stéphane)**, des forces armées congolaises, en service au 360<sup>e</sup> bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade d'enseigne de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

*Acte en abrégé*

#### NOMINATION

**Décret n° 2025 -87 du 31 mars 2025.** Sont nommés préfets de département :

- 1 - Département de Brazzaville
  - M. **MOUANDA-MOUANDA (Gilbert)**.

- 2 - Département de Pointe-Noire
  - M. **IBOCKO-ONANGHA ( Pierre Cébert)**.

- 3 - Département de la Bouenza
  - M. **GANONGO (Marcel)**.

- 4 - Département du Congo-Oubangui
  - M. **OBAMBI OKO (Habib Gildas)**

- 5 - Département de la Cuvette
  - Mme **BASSINGA** née **NGANZALI ( Emma Henriette Berthe)**

- 6 - Département de la Cuvette-Ouest
  - M. **BOUZOCK (Baron Frédéric)**

- 7 - Département du Djoué-Léfini
  - M. **MOTTON MAMONI (Léonidas)**

- 8 - Département du Kouilou
  - M **DIBOUILOU (Paul Adam)**.

- 9 - Département de la Lékoumou
  - M. **TCHIKAYA (Jean Christophe)**

- 10 - Département de la Likouala
  - M. **KOUMBA (Jean Pascal)**

- 11 - Département du Niari
  - Mme **NGUESSIMI (Micheline)**

- 12 - Département de la Nkéni-Alima
  - Mme **AKOBE OPANGANA (Alphonsine)**

- 13 - Département du Pool
  - M **MONKALA TCHOUMOU (Jules)**

- 14 - Département des Plateaux
  - M. **MOUANDA (Jean Jacques)**

- 15 - Département de la Sangha
  - M. **OKOUYA (Edouard Denis)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

#### MINISTERE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ET DE LA LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS

*Acte en abrégé*

#### NOMINATION

##### Arrêté n° 250 du 21 mars 2025.

Sont nommés responsables d'actions du programme Pilotage de la politique du ministère :

- Responsable d'action « Définition de la stratégie ministérielle » : M. **BANTABA LITSOMOYOKO (Thaddée)**, responsable de la logistique et de l'intendance ;